

No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

Le 19 juin 2012

À une séance extraordinaire du conseil municipal de St-Ferréol-les-Neiges, tenue au lieu habituel et à 19 heures 30, à laquelle étaient présents mesdames Monique Goulet, Lyse Gingras et Ghyslaine Lortie et messieurs Laurent Habel, Robert Pilote et Léopold Michel, tous formant quorum sous la présidence de monsieur Germain Tremblay, maire.

Rés. 12-220  
Renonciation  
Avis de con-  
vocation

Attendu que tous les membres du conseil municipal sont présents;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Laurent Habel et unanimement résolu que les conseillers municipaux renoncent à l'avis de convocation.

Rés. 12-221  
Bassin  
Faubourg  
Olympique  
Phase IV

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs exige du promoteur du développement Le Faubourg Olympique des aménagements de contrôle de quantité et de qualité au niveau des eaux pluviales pour la phase IV de son développement;

Attendu que le ministère du Développement durable, de l'Environnement et des Parcs demande à ce que la municipalité prenne en charge les installations;

En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux :

acceptent qu'un bassin de rétention soit aménagé sur le lot 926 de la phase IV du développement Le Faubourg Olympique (Projet Q119234);  
s'engagent à acquérir et à entretenir ce bassin de rétention;  
fixent l'échéancier de réalisation comme suit :  
2012-2013 -- demande d'autorisation pour le bassin; et  
2013-2014 -- construction du bassin.  
s'engagent à acquérir et entretenir le bassin d'infiltration des eaux pluviales prévu et à tenir un registre d'exploitation et d'entretien

Rés. 12-222  
Analyse orga-  
nisationnelle  
urbanisme

Attendu que la municipalité a demandé à deux firmes de consultants une offre de services pour la réalisation d'une étude d'évaluation en vue de l'amélioration organisationnelle du service d'urbanisme;

Attendu que les soumissions reçues se détaillent comme suit :

| <b>Firme</b>                           | <b>Honoraires (taxes non incluses)</b> |
|----------------------------------------|----------------------------------------|
| Raymond Chabot Grant Thornton<br>CIMA+ | 9 000 \$ + frais<br>8 820 \$           |
| <u>En conséquence :</u>                |                                        |

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux mandatent la firme CIMA+ à réaliser l'évaluation du service d'urbanisme en vue de l'amélioration de son organisation du travail suivant la proposition déposée le 5 juin 2012.



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-Hes-Neiges

Rés. 12-223  
Engagement  
Camp RAM

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux engagent monsieur Bryan Bernier pour agir comme animateur au camp RAM.

Rés. 12-224  
Journalier  
temporaire

Attendu que la municipalité a affiché un poste pour l'engagement d'un journalier temporaire;

Attendu que la période d'engagement est de 6 à 7 semaines maximum, débutant le 3 juillet 2012;

Attendu que la date limite pour faire application est le 22 juin 2012;

Attendu que la prochaine séance du conseil municipal est prévue le 9 juillet 2012 seulement;

### En conséquence :

Il est proposé par monsieur Robert Pilote et unanimement résolu que les conseillers municipaux délèguent le pouvoir d'engager un journalier temporaire au directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin.

Rés. 12-225  
Emprunt temporaire  
régul. 12-622

Il est proposé par monsieur Léopold Michel et unanimement résolu que les conseillers municipaux effectuent, auprès du Centre financier aux entreprises, un emprunt temporaire pour financer les travaux exécutés en vertu du règlement #12-622 décrétant des travaux de réfection d'une partie du rang St-Antoine et des rues de la Butte et des Cimes et prévoyant un emprunt de 1 000 000 \$ pour en acquitter le coût. Le directeur général et secrétaire-trésorier, monsieur François Drouin est autorisé à signer tout document donnant effet à la présente résolution.

Rés. 12-226  
Travaux rg  
St-Antoine

Attendu que la municipalité est actuellement à procéder à des travaux de réfection d'une partie du rang St-Antoine pour un montant de plus de 800 000 \$;

Attendu que pour réaliser les travaux de pulvérisation et pavage sur les deux sections de 600 mètres et 270 mètres du rang St-Antoine qui étaient prévues, un montant additionnel d'environ 35 000 \$ serait nécessaire;

Attendu que la municipalité anticipe de recevoir une subvention d'environ 10 000 \$ dans le cadre du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* du Ministère des Transports, pour la réalisation de travaux dans le rang St-Antoine;

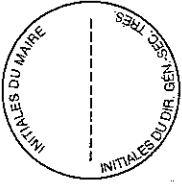
Attendu qu'il est impossible de retarder les travaux pour attendre de recevoir la confirmation du ministre à l'effet que la subvention de 10 000 \$ est effectivement consentie à la municipalité;

### En conséquence :

Il est proposé par madame Monique Goulet et unanimement résolu que les conseillers municipaux affectent la subvention du *Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal (PAARRM)* du Ministère des Transports ainsi qu'un montant additionnel de 25 000 \$ pris à même le fonds de roulement, aux travaux de pulvérisation et pavage du rang St-Antoine. Le fonds de roulement sera remboursé sur 5 ans.

Rés. 12-227  
Subvention  
CRE

Il est proposé par madame Ghyslaine L. Lortie et unanimement résolu que les conseillers municipaux adressent une demande de financement à la Conférence régionale des Élus (CRE) dans le cadre du *Programme d'Entente spécifique sur la mise*



No de résolution  
ou annotation

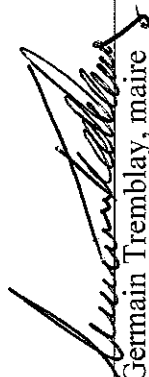
## Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Saint-Ferréol-les-Neiges

*en valeur et la protection des Paysages des MRC de La Côte-de-Beaupré, de Charlevoix et de Charlevoix-Est. Le directeur des loisirs, monsieur Martin Pouliot, est autorisé à déposer la demande et à signer tous les documents s'y rattachant.*

Période de  
questions

Aucune question n'a été posée.

Levée de l'assemblée à 19 heures 33.

  
Germain Tremblay, maire

  
François Drouin, dir. gén. et sec.-trés.